



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GUITRES

8, Grand'Rue
33230 Guîtres
Téléphone : 05.57.69.10.34

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 9 MARS

COMPTE-RENDU

Présents : M. ALLOY Hervé ; M. ANGULO Patrick ; Mme BALLION-TEURLAY Émilie ; M. DUBAN Jean-Philippe ; Mr GAURY Sébastien ; Mme LAGARDE Sylvie, M. JOLY Vincent ; Mme ASO Sandrine ; M. VERDON Joël ; Mme FAVREAU Gaëlle ; Mme AVRIL Martine ; Mme MARCHIORO-CARLES Soraya ; Mr MOULINIER Ludovic ; Mme DEXET Aurélie, M. GAUNIE Jérôme et M. LALANDE Didier.

Absents : M. SZKOLNIK Jean-Jacques

Excusés : Mr MOULINIER Ludovic et Mme MEDJEBER Céline

A donné procuration : M. MOULINIER Ludovic à M. ALLOY Hervé et Mme MEDJEBER Céline à M. GAUNIE Jérôme

Secrétaire de séance : Mme DEXET Aurélie

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé ALLOY, Maire.

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Monsieur le Maire : « Avant de rentrer dans le vif du sujet de ce conseil municipal, je voudrais vous dire quelques mots.

Il ne vous aura pas échappé que notre conseil municipal de ce soir survient au lendemain du 8 mars qui, cela ne vous aura pas échappé non plus, coïncide avec la Journée Internationale du Droit des Femmes.

On peut penser ce que l'on veut de ces journées internationales. On peut regretter qu'elles aient encore à exister pour plaider une cause et, tout singulièrement, celle du Droit des

Femmes, tant cette dernière apparaît comme une évidence nécessairement quotidienne et non limitée à un jour dans l'année. Cela dit, il n'est jamais mauvais, non plus, de cultiver les symboles. Et le 8 mars en est un !

Mais ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars que nous sommes plus horrifiés que les autres jours par la croissance du nombre des féminicides. Et cette croissance n'est pas uniquement due à la libération de la parole et un nombre de plaintes grandissant mais ne correspondant pas encore à la réalité. L'accueil des plaignantes demeure encore inadapté. La possibilité d'être écoutée et surtout d'être entendue demeure insuffisante créant, on l'a encore vue récemment très près de chez nous, de véritables mises en danger.

Ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars que nous sommes plus inquiets que les autres jours d'une réforme des retraites qui immanquablement portera préjudice aux femmes tant elle ne tiendra pas compte des obligations de vie de ces dernières. Déjà, elles partent en retraite avec en moyenne des pensions inférieures de 40% de celles des hommes. La réforme les obligera à travailler beaucoup plus longtemps pour espérer atteindre des taux pleins. Ce n'est, il est vrai, que les conséquences des modes du travail où les écarts entre les carrières des femmes et des hommes, entre leurs salaires, ont beaucoup de peine à s'amenuiser.

Ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars que nous nous révoltons plus que les autres jours de la situation des femmes en Iran, mortellement punies parce qu'elles réclament le minimum d'émancipation de pouvoir laisser libre leur chevelure. Aussi révoltante est la situation des femmes en Afghanistan où leur sont interdits le savoir, l'apprentissage, l'enseignement. Encore révoltantes les attaques d'un autre âge contre l'interruption volontaire de grossesse dans certains états de la première puissance mondiale, les Etats-Unis. Ce ne sont que des exemples des situations tragiques auxquelles sont confrontées les femmes dans différents points du globe.

Enfin ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars que nous admirons davantage que chaque jour Olympe de Gouges, Louise Michel, Marie Curie, Gisèle Halimi, Simone Veil et bien d'autres dont l'abnégation a permis aux femmes, même si nous sommes encore loin du compte, de trouver leur place dans la société.

Ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars mais il ne faut jamais manquer la moindre occasion de rappeler tout cela.

Pour terminer et revenir à notre propre quotidien, je dirais aussi, que ce n'est pas parce que nous sommes au lendemain du 8 mars que nous nous rendons compte du travail des femmes dans le cadre de notre équipe municipale. Et c'est moins parce que nous sommes au lendemain du 8 mars qu'à la veille de notre mi-mandat qu'il apparaît opportun, aujourd'hui, de dire combien les femmes qui composent notre équipe municipale, sont impliquées, actives, nécessaires à la décision et à la réflexion d'une équipe. Les femmes de notre municipalité, et j'y inclus bien volontiers Madame Medjeber, qui joue son rôle d'opposante, les femmes de notre municipalité ne sont pas que les alibis d'une parité obligatoire mais des atouts pour la bonne marche de notre démocratie locale. Je n'oublierai pas, dans ce tableau de qualité, Madame Corinne Chaillé, notre secrétaire générale, véritable et indispensable courroie nécessaire au bon fonctionnement de la machine municipale ainsi que notre personnel communal dont 80% sont des femmes.

Nous voulions collégialement, à l'occasion de ce mi-mandat, rappeler toute l'importance des femmes dans notre fonctionnement et nos projets, l'importance de leurs actions et de leur implication. C'est pourquoi, ce soir, nous avons décidé que s'il m'appartient par la loi de présider le conseil municipal, j'en délèguerai l'animation à Madame Émilie Ballion Teurlay,

deuxième adjointe qui aura pour charge de faire adopter les différentes délibérations qui seront présentées par ses collègues féminines qui ont désiré prendre la parole ce soir. La parole des hommes n'est bien entendu pas interdite !

Avant de vous céder ma place, Madame l'adjointe, je voudrais ajouter que j'ai signé, ce 1^{er} mars un arrêté de nomination de conseillère municipale déléguée à l'adresse de Madame Soraya Marchioro-Carles qui endossera la délégation de la culture mais également de l'égalité des Droits des Femmes et des Hommes. Cette délégation aura du boulot, cette année puisque nous venons de lancer une campagne de réadressage dans différents points de la commune, campagne qui exigera de donner de nouveaux noms à certaines voies, noms qui, conformément à nos engagements et dans le cadre d'un rééquilibrage naturel, auront été fièrement portés par des femmes. »

COMMUNICATIONS

Madame Émilie Ballion Teurlay « Quelques dates à retenir :

- Le Samedi 3 Juin. Tous les élus sont invités à ce repas. Les inscriptions sont à faire auprès de notre chargée officielle Martine AVRIL.

- Le Samedi 11 Mars à 16 heures, proposé par AMIBIB et la Palette Dyonisienne le Vernissage de l'expo du Printemps des Poètes à la bibliothèque. Vous pourrez y rencontrer Jacques SERVIAT, lecteur de poème pendant le vernissage. Cette expo sera visible du 11 au 27 Mars.

Après ces dates, je vais vous faire un point sur l'avancée des quelques-uns de nos projets. Tout d'abord,

- Le Jardin de la Motte : le manque d'entretien depuis 30 ou 40 ans ne nous permet pas de le remettre dans son état d'origine. Nous lançons donc 2 études :

o 1 sur la sécurité du site qui sera lancée par le département. Actuellement, nous sommes en recherche du bureau d'étude.

o La 2ème sur les projets à développer. Elle est lancée et financée par l'Etat dans le cadre de l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires).

Après :

Un autre grand projet en lien avec les études lancées sur le Jardin de la Motte :

- L'acquisition du garage de l'immeuble Gagnebé par la commune précédemment acquit par l'EPF (Etablissement Public Foncier) et du Jardin de la Motte. Le tout pour un prix de 15000 €. Cet achat va nous permettre de pouvoir détruire le garage pour créer une voie d'accès pour le chantier et une voirie PMR pour l'accès à l'abbatiale.

Voilà ce qui en est pour les études et les acquisitions. Viennent ensuite, les appels d'offres mais sur le gymnase. Ils sont lancés pour déterminer les entreprises qui travailleront sur le chantier. Les entreprises locales sont sollicitées mais n'étant pas habituées aux marchés publics, elles auront la possibilité de se faire assister par la maîtrise d'œuvre.

Ensuite une date importante :

- Le mercredi 15 Mars : une réunion va avoir lieu avec les Maires volontaires qui poursuivra avec le CCAS de Guîtres. Cette réunion a pour but de déterminer :

o Les financements

o Les modes opératoires

o Les gouvernances

- Le commerce. La CALI et la CCI lance une étude sur le potentiel commercial et tout particulièrement sur l'entrée de commune par le pont de Sablons.

Dernière communication, elle concerne l'OPAH RU, suite logique de l'OPAH (Opération Programmée de l'amélioration de l'Habitat). Celle-ci concerne la Rénovation Urbaine. Son lancement est prévu pour le 17 Mars. Elle facilitera le travail de requalification sur le patrimoine ancien et permettra de bénéficier d'aides supplémentaires à la rénovation. »

Le Compte rendu du Conseil Municipal est approuvé.

Madame Dexet, est désignée à l'unanimité secrétaire de séance et procède à l'appel des conseillers.

DELIBERATIONS

N°09032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

VU

- Le code général des collectivités publiques notamment les articles L 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10.
- L'article L. 2122-15 du code général des collectivités publiques définissant les modalités de démission du maire ou d'un adjoint au maire
- L'article L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder
- La délibération 05052020 du conseil municipal de Guîtres portant le nombre d'adjoints au Maire à cinq
- La délibération 06052020 relative à l'élection des adjoints au Maire
- L'arrêté municipal N°022020 daté du 8 juin 2020, donnant délégation de fonction et de signature du maire à Mme Marianne LAVALLÉE.

CONSIDERANT

- La lettre de démission de son poste d'adjoint, datée du 23 Janvier 2023, de Mme Marianne LAVALLÉE, quatrième adjointe au Maire à Madame la Préfète de Gironde
- Que Madame la Préfète a accepté cette démission le 1 février 2023

MONSIEUR LE MAIRE PROPOSE

- Que le nombre d'adjoints demeure inchangé

- Qu'il soit procédé au remplacement de Mme Marianne LAVALLÉE par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire
- Que ce dernier prendra la place de Mme Marianne LAVALLÉE au sein du tableau des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que le nombre des adjoints demeure à cinq
- Que le nouvel adjoint au Maire demeurera au même rang que Mme Marianne LAVALLÉE dans l'ordre du tableau
- Procède à l'élection du nouvel adjoint.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints au Maire intervient par vote à bulletin secret et à la majorité absolue (majorité relative si un troisième tour est nécessaire)

Il annonce qu'il a reçu la candidature de Madame Sandrine ASO, conseillère municipale et demande si d'autres membres du conseil municipal sont candidats.

Il désigne un bureau électoral et fait procéder au vote au scrutin secret à la majorité absolue.

Candidats :

- Mme Sandrine ASO
-
-

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Mme Sandrine ASO : 18 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats et désigne Mme Sandrine ASO quatrième adjoint au Maire.

N°10032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE PLAN DE FINANCEMENT ET LES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE DEUX TERRAINS DE TENNIS

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les Règlements d'intervention des différents financeurs

CONSIDÉRANT QUE :

- La Plaine des Gueytines représente un point d'attractivité important pour la commune de Guîtres
- Les terrains de tennis extérieurs sont totalement hors d'usage et dangereux à la pratique ce qui nécessite la création de deux nouveaux courts de tennis
- Le club du TC Val de l'Isle, intervenant sur trois communes (Coutras, Saint-Denis-de-Pile et Guîtres) ne peut plus pratiquer sur la commune de Guîtres
- La Commune de Guîtres a demandé au club TC Val de l'Isle de profiter des nouveaux terrains de tennis pour y organiser une partie de ses compétitions (interclubs et tournois), participant ainsi à l'animation communale
- Les nouveaux terrains seront, hors usage du club, à la disposition gratuite des habitants de Guîtres

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Depuis trois ans, la plaine des sports des Gueytines a beaucoup évolué avec :

- La mise en place d'un city-stade
- L'installation des jeux d'enfants
- L'aménagement d'un terrain synthétique d'entraînement pour les clubs de football ainsi qu'une piste de course scolaire, qui seront terminés lors du printemps
- Le lancement des travaux de rénovation énergétique du complexe couvert.

Par ailleurs, des compétitions importantes y sont désormais organisées comme le récent championnat de Nouvelle Aquitaine de cyclo-cross.

Le projet municipal inclut le développement de la plaine des sports qui, dans les années à venir et selon le projet urbain trouvera de nouvelles liaisons avec le centre-ville par de légères urbanisations et aménagements de parcs urbains.

L'année 2023 verra, le début des travaux du gymnase, la fin du chantier du terrain synthétique sera aussi mise à profit pour créer deux nouveaux terrains de tennis qui remplaceront les anciens courts devenus obsolètes et dangereux. Ceci afin de compléter l'aspect esthétique général de la plaine et surtout de permettre de nouveau la pratique du tennis en extérieur pour le club du TC Val de l'Isle mais également les habitants de Guîtres qui y auront accès gratuitement en dehors des utilisations associatives. Les collégiens y auront bien évidemment accès également.

Le coût de l'opération est de 74 100 euros, hors éclairage.

Plusieurs partenaires financiers potentiels ont été identifiés :

- L'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auquel sont demandés 35% du coût global
- La Cali, dans le cadre de ses fonds de concours, pour 15%
- Le département pour 20% d'un plafond de 20 000 euros
- L'Agence Nationale du Sport pour 16,3% du coût global
- Enfin, la Fédération Française de Tennis selon les modalités à suivre par le club.

Le plan de financement

SOMMES	FINANCEURS	COMMENTAIRES
74100	COÛT TOTAL	
25 935	DETR (ÉTAT)	35%
11115	CALI	15% en fonds de concours 2023
16 000	Département	Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
6 000	FFT	Fédération Française de Tennis, subvention demandée par le club du TC Val de l'Isle
57 600	TOTAL	
15 050	AUTOFINANCEMENT	20%

IL EST PROPOSÉ DE :

- **D'adopter le plan de financement pour la création de deux terrains de tennis à la, plaine des sports des Gueytines**
- **D'autoriser Monsieur le Maire d'assurer les demandes de subventions et de signer tous documents afférant à ce plan de financement**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N°11032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACQUISITION ET LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLOMBARIUM

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le règlement d'intervention de la DETR

CONSIDÉRANT QUE :

- Il existe une demande croissante des habitants pour l'acquisition de cases de colombarium au cimetière de Guîtres
- L'état actuel du colombarium exige des travaux de rénovation
- Il est impératif de rajouter des espaces pouvant accueillir les cendres des défunts
- Il est important que les familles puissent trouver, au cimetière et sur le site du colombarium, un espace digne de recueillement.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

La commune a décidé d'apporter un soin tout particulier à la tenue du cimetière et a lancé une étude concernant l'enherbement général du site afin d'éviter les pousses trop anarchiques d'herbes.

Elle a également décidé de restructurer et de rénover le colombarium, en raison de l'état du site actuel et de la demande croissante des habitants. Un nouveau colombarium sera donc installé au sein du cimetière en deux modules, l'un pouvant accueillir 24 familles (deux urnes par case) et l'autre 12 familles.

Ces colombariums sont construits en pierre avec l'objectif de les intégrer au mieux dans le site. C'est une entreprise nationale, spécialiste de ce type de travaux en pierre de granit, qui est appelée à intervenir.

D'autant qu'un espace de recueillement est également prévu dans l'aménagement afin de permettre aux visiteurs de se recueillir dans les meilleures conditions de quiétude à proximité immédiate des cendres de leurs défunts.

Le coût global est de 28 134 euros et une demande de subvention est demandée dans le cadre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux de l'ordre de 9847 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **De valider l'aménagement de ce colombarium**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches de demandes de subvention et de signer tous les documents y afférant.**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

**N°12032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT
DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX ET DU
FONDS VERT POUR L'AMÉNAGEMENT DU FRONTON**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le Règlement d'intervention du Fonds Vert et particulièrement les axes 1 (Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux) et 3 (Améliorer le cadre de vie) et la fiche d'action « recyclage des friches »

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres a prévu la requalification du local de l'ancienne école de musique devenu au fil du temps un lieu de stockage
- Un lieu de stockage n'est pas judicieux dans le centre-ville de Guîtres
- Un projet de salle d'exposition et de création artistiques est prévu à cet endroit, lieu symbolique de la commune car situé au pied d'un ancien fronton
- Le projet s'est enrichi de l'aménagement d'un accueil et d'un lieu de rangement au sein de l'immeuble mitoyen, situé 5 Grand-Rue, immeuble appartenant à la Commune de Guîtres et en friche depuis de nombreuses années
- La Commune de Guîtres a demandé à la maîtrise d'œuvre de composer un projet à Haute Valeur Environnemental que ce soit par les matériaux utilisés ou le choix des modes de chauffage et d'éclairage.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Le projet d'aménagement du Fronton, lieu d'exposition et de création artistiques, présenté lors d'un conseil municipal en début d'année 2022 évolue en fonction des besoins qui se font jour au fil du temps.

Un tel site n'est judicieux que s'il peut également accueillir des associations, des artistes en résidence ou en recherche de lieux d'expression.

Afin de redéfinir son programme la commune de Guîtres a mis en place un comité de pilotage composé d'élus et d'experts représentant l'IDDAC, l'Usine Végétale la direction du service culturel de la Ville de Libourne et tout particulièrement la conservatrice du Musée des Beaux-Arts.

La volonté de la Commune de Guîtres est de permettre à la fois l'organisations d'expositions de qualité au rythme de plusieurs par an tout en permettant la création aux associations locales (Art Isle, Amibib,...) qui pourront y bénéficier de créneaux hebdomadaires d'occupation. Elle tient également à ce que ces locaux puissent être mis à disposition d'artistes extérieurs à la commune dans le cadre d'ateliers préfigurant la création future d'un tiers lieu culturel.

Ce projet est voulu de Haute Valeur Environnementale et mission a été donnée au Cabinet Cordier Architecte de Libourne de prévoir une réalisation la plus économe possible en matière de consommation d'énergie ainsi que l'utilisation de matériaux adéquats.

Par ailleurs, l'ambition de la commune est de créer un nouveau lieu symbolique de la commune, au pied du Fronton et en face du collège Jean-Aviotte qui aura également possibilité d'utilisation du site. Cette requalification d'une friche datant de plusieurs décennies prévoit tant l'aménagement intérieur (salle de création et d'exposition, l'accueil, structures adéquates pour répondre aux exigences des

ERP, établissements recevant du public, accès des personnes à mobilité réduite...) qu'extérieur avec le ravalement de la façade et l'aménagement du parvis.

Le coût global est de 146 000 euros. Plusieurs subventions ont déjà été accordées (DETR, FDAEC, Cali) et il est demandé une subvention complémentaire à l'État dans le cadre de la DSIL et du fonds vert, subvention de 30 000 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention de 30 000 euros dans le cadre de la DSIL et du Fonds Vert et de signer tous les documents afférant à cette demande de subvention.**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N° 14032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR L'AMÉNAGEMENT DU FRONTON

VU :

- La Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention des aides à l'investissement de la Région Nouvelle-Aquitaine

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres a prévu la requalification du local de l'ancienne école de musique devenu au fil du temps un lieu de stockage
- Un lieu de stockage n'est pas judicieux dans le centre-ville de Guîtres
- Un projet de salle d'exposition et de création artistiques est prévu à cet endroit, lieu symbolique de la commune car situé au pied d'un ancien fronton
- Le projet s'est enrichi de l'aménagement d'un accueil et d'un lieu de rangement au sein de l'immeuble mitoyen, situé 5 Grand-Rue, immeuble appartenant à la Commune de Guîtres et en friche depuis de nombreuses années
- La Commune de Guîtres a demandé à la maîtrise d'œuvre de composer un projet à Haute Valeur Environnemental que ce soit par les matériaux utilisés ou le choix des modes de chauffage et d'éclairage.
- Cet aménagement est la première réalisation dans le cadre d'un futur tiers lieu artistique projet étudié avec l'Usine Végétale qui participera au fonctionnement du lieu

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Le projet d'aménagement du Fronton, lieu d'exposition et de création artistiques, présenté lors d'un conseil municipal en début d'année 2022 évolue en fonction des besoins qui se font jour au fil du temps.

Un tel site n'est judicieux que s'il peut également accueillir des associations, des artistes en résidence ou en recherche de lieux d'expression.

Afin de redéfinir son programme la commune de Guîtres a mis en place un comité de pilotage composé d'élus et d'experts représentant l'IDDAC, l'Usine Végétale la direction du service culturel de la Ville de Libourne et tout particulièrement la conservatrice du Musée des Beaux-Arts.

La volonté de la Commune de Guîtres est de permettre à la fois l'organisation d'expositions de qualité au rythme de plusieurs par an tout en permettant la création aux associations locales (Art Isle, Amibib,...) qui pourront y bénéficier de créneaux hebdomadaires d'occupation. Elle tient également à ce que ces locaux puissent être mis à disposition d'artistes extérieurs à la commune dans le cadre d'ateliers préfigurant la création future d'un tiers lieu culturel.

Ce projet est voulu de Haute Valeur Environnementale et mission a été donnée au Cabinet Cordier Architecte de Libourne de prévoir une réalisation la plus économe possible en matière de consommation d'énergie ainsi que l'utilisation de matériaux adéquats.

Par ailleurs, l'ambition de la commune est de créer un nouveau lieu symbolique de la commune, au pied du Fronton et en face du collège Jean-Aviotte qui aura également possibilité d'utilisation du site. Cette requalification d'une friche datant de plusieurs décennies prévoit tant l'aménagement intérieur (salle de création et d'exposition, l'accueil, structures adéquates pour répondre aux exigences des ERP, établissements recevant du public, accès des personnes à mobilité réduite...) qu'extérieur avec le ravalement de la façade et l'aménagement du parvis.

L'ambition de la commune est de transformer cette salle, l'immeuble qui le jouxte et une salle supplémentaire qui restera à aménager en tiers lieu artistique. A cet effet, la commune a engagé un partenariat avec l'Usine Végétale, basée au Fieu (Gironde) groupement d'associations qui présente une réelle expertise en matière de tiers lieu et de production artistique. L'Usine Végétale aura une réelle importance dans la conception du projet ainsi que dans son fonctionnement.

Le coût global de cette première réalisation est de 146 000 euros. Plusieurs subventions ont déjà été accordées (DETR, FDAEC, Cali) et il est demandé une subvention complémentaire à la Région Nouvelle Aquitaine, subvention de 12 000 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser Monsieur le Maire à procéder à la demande de subvention à la Région Nouvelle-Aquitaine et de signer tous les, documents y afférant.**

VOTE : CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 18

N°15032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT SUR LE MONUMENT AUX MORTS DE GUÎTRES

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement du Département de Gironde
- Le règlement d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres possède un monument aux Morts, œuvre de Jean-Georges Pierre Achard, sculpteur reconnu du début du XXème siècle
- Ce monument aux morts célébrera en 2023 les cent ans de sa construction
- La commune de Guîtres dans le cadre de sa politique de mémoire organisera une importante manifestation à ce sujet
- La commune de Guîtres accompagnera cette cérémonie protocolaire de différentes organisations concernant le monument aux morts : exposition, rappels historiques, publication sur les personnalités inscrites sur le monument aux morts...

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Le 11 novembre 2023, la commune de Guîtres, dans le cadre de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, organisera une cérémonie dédiée au centenaire du monument aux morts de Guîtres.

À cette occasion, une publication de 68 pages sera éditée et présentera les 71 personnes dont le nom figure sur le monument aux morts, ainsi qu'un historique de la construction et de son concepteur.

La commune de Guîtres a donc demandé à un comité de pilotage présidé par M. Sébastien GAURY, adjoint au Maire, un travail scientifique basé sur des recherches d'archives menées par M. Jean-Michel LESGARD, qui, au fil des années, a déjà recueilli nombre de documents et d'archives diverses à ce sujet. Ce travail bénévole de recherche et d'écriture est accompli en relation avec M. Jean-Philippe DUBAN, adjoint au Maire.

La publication sera éditée à 1700 exemplaires afin de la distribuer aux écoles, à l'ensemble des collégiens du collège Jean-Aviotte, aux associations ainsi qu'aux habitants de Guîtres.

La conception graphique et la réalisation de cette publication a un coût global de 6110 euros.

Des financements sont demandés au Département de Gironde pour 1833 euros et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2000 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions au Département et à la DRAC et à signer tous les documents y afférant.**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N°15032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT SUR LE MONUMENT AUX MORTS DE GUÎTRES

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention pour l'aide à l'investissement du Département de Gironde
- Le règlement d'intervention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine

CONSIDÉRANT QUE :

- La commune de Guîtres possède un monument aux Morts, œuvre de Jean-Georges Pierre Achard, sculpteur reconnu du début du XXème siècle
- Ce monument aux morts célébrera en 2023 les cent ans de sa construction
- La commune de Guîtres dans le cadre de sa politique de mémoire organisera une importante manifestation à ce sujet
- La commune de Guîtres accompagnera cette cérémonie protocolaire de différentes organisations concernant le monument aux morts : exposition, rappels historiques, publication sur les personnalités inscrites sur le monument aux morts...

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Le 11 novembre 2023, la commune de Guîtres, dans le cadre de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, organisera une cérémonie dédiée au centenaire du monument aux morts de Guîtres.

À cette occasion, une publication de 68 pages sera éditée et présentera les 71 personnes dont le nom figure sur le monument aux morts, ainsi qu'un historique de la construction et de son concepteur.

La commune de Guîtres a donc demandé à un comité de pilotage présidé par M. Sébastien GAURY, adjoint au Maire, un travail scientifique basé sur des recherches d'archives menées par M. Jean-Michel LESGARD, qui, au fil des années, a déjà recueilli nombre de documents et d'archives diverses à ce sujet. Ce travail bénévole de recherche et d'écriture est accompli en relation avec M. Jean-Philippe DUBAN, adjoint au Maire.

La publication sera éditée à 1700 exemplaires afin de la distribuer aux écoles, à l'ensemble des collégiens du collège Jean-Aviotte, aux associations ainsi qu'aux habitants de Guîtres.

La conception graphique et la réalisation de cette publication a un coût global de 6110 euros.

Des financements sont demandés au Département de Gironde pour 1833 euros et à la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour 2000 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions au Département et à la DRAC et à signer tous les documents y afférant.**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N°16032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA GARE EN PROLONGEMENT DE LA RD10

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Le règlement d'intervention des aides à l'investissement du Département de Gironde

CONSIDÉRANT QUE :

- La RD10 a été rouverte en novembre 2022 suite à plus de quatre années de fermeture à la circulation en raison d'un glissement de terrain
- Le Département de Gironde a engagé, pour la réouverture de cette entrée de commune, des travaux importants de stabilisation du talus et de voirie
- La réouverture de la RD10 sur sa partie urbaine, l'avenue de la Gare, nécessite des aménagements de sécurité pour ralentir la circulation et assurer les déplacements piétons sur des espaces dédiés
- Cette partie urbaine de la RD10 se situe à moins de 300 mètres du collège Jean-Aviotte et est donc très empruntée par les jeunes collégiens y venant à pied.

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

Durant presque cinq années, la fermeture de la RD10 a bloqué une entrée de la commune de Guîtres, contribuant à désertifier davantage le centre-ville. Plusieurs commerces ont ainsi fermé leurs portes.

La réouverture de la route, en novembre dernier, a donc été très bien accueillie par les nombreux usagers qui, durant ces cinq années, devaient suivre une déviation de plusieurs kilomètres.

À présent, il convient d'aménager la partie urbaine succédant à celle reconstruite par le Département afin d'en assurer la sécurité, la réduction de la vitesse (Zone 30, marquages sur la chaussée, apposition de bandes rugueuses...) et les acheminements piétons sur des sites dédiés (aménagement de trottoirs, mise en place de potelets, de jardinières...).

Ces cheminements sont d'autant plus importants que ce site se situe à proximité du collège Jean-Aviotte et qu'ils sont empruntés par de nombreux collégiens pour se rendre de leur domicile à leur établissement et vice-versa.

De plus un commerce a été aménagé sur ce site de l'avenue de la Gare nécessitant l'aménagement de places où pourront se garer les véhicules afin d'éviter le stationnement anarchique existant actuellement sur cet axe de circulation très passant.

La maîtrise d'œuvre appelée à préparer ce chantier de mise en sécurité de ce cette voie de circulation d'entrée de commune, à proximité du collège Jean-Aviotte, prévoit un coût global de 66 457 euros HT.

Au regard des compétences du Département (route départementale, mise en sécurité d'un accès au collège Jean-Aviotte...), une aide au financement de 23 259 euros.

IL EST PROPOSÉ DE :

- **Autoriser Monsieur le Maire à procéder à le demande de financement au Département de Gironde et de signer tous les documents y afférant.**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N°17032023 – DELIBERATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'USEP DE L'ECOLE ELEMENTAIRE POUR LE FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE POUR LES DEUX CLASSES DE CM1 ET CM2 PRÉVU DU 19 AU 23 JUIN 2023

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT QUE :

- La demande de Madame la directrice de l'école élémentaire André Godin pour une participation financière de la commune au voyage scolaire des élèves de CM1 et CM2 prévu du lundi 19 juin au vendredi 23 juin
- Le voyage concerne 45 élèves dans le cadre d'une classe découverte à Saint Priest de Gimel en Corrèze,
- Le montant du voyage est estimé à 14 135 €. Ce prix comprend l'hébergement en pension complète, les activités chaque jour encadrées par des moniteurs spécialisés et le bus aller-retour,
- La commune verse chaque année une subvention de 300 € par classe pour les sorties scolaires soit 1 800 € pour de l'école élémentaire.
-

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE :

- La commune souhaite verser une subvention exceptionnelle de 50 € par élève soit 2 250€ pour soutenir ce projet pédagogique,
- La commune est prête à faire un rattrapage au titre de 2020 et 2021 à hauteur de 1000 € compte tenu de l'absence de sortie scolaire durant cette période lié au COVID,
- La participation totale de la commune s'élève ainsi à 5 050 € soit 112€ par élève,
- Les familles participent à hauteur de 100 € par enfant soit 4 500 €,
- L'APE finance 450 € et un donateur a fait un don de 150€,
- La coopérative scolaire souhaite mettre en place des actions pour compléter le financement (brocante, vente de gâteaux, de porte-clefs de chocolats,...).

IL EST PROPOSÉ DE :

- **De verser une subvention de 5 050 € composée :**
 - o **D'une subvention exceptionnelle de 2 250 € (50 € pour les 45 élèves),**
 - o **D'un rattrapage de 1 000€ au titre de l'année 2020 et 2021 et**
 - o **De la subvention habituelle de 300 € par classe versée chaque année pour les sorties scolaires .**

VOTE :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

N°18032023 – DÉLIBÉRATION PORTANT SUR L'ADOPTION DU RAPPORT N°3 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) REUNIE LE 31 JANVIER 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire, représentant de **la commune de Guîtres** au sein de la CLECT,

Vu l'article L.5211-25-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.5216-5 II et III du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2333-78 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1321-1 à 5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération communautaire n°2017-02-053 en date du 17 février 2017 portant sur la création de la CLECT et sur la détermination de sa composition,

Vu la délibération communautaire n°2020-07-065 en date du 17 juillet 2020 portant sur la désignation des membres de la CLECT,

Considérant la modification de l'intérêt communautaire en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 3 février 2023,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la CLECT s'est réunie le 31 janvier 2023 afin de rendre compte de ses travaux en matière d'évaluation des charges liées au transfert de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et plus précisément sur le transfert du complexe aquatique « les Bains de l'Isle » situé sur la commune de Saint Seurin sur l'Isle.

Ces travaux font l'objet d'un rapport n°3 daté du 31 janvier 2023.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que la CLECT s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce rapport n°3.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il revient à ce dernier de délibérer sur l'évaluation des charges transférées proposées par la CLECT sur la base de son rapport.

Par la suite, le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais devra soumettre aux Conseillers communautaires la détermination du montant de l'attribution de compensation de la commune de Saint Seurin sur l'Isle sur la base de l'évaluation des charges adoptées par la CLECT lors de sa réunion du 31 janvier 2023.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après lecture du rapport et du tableau d'évaluation des charges,

Le Conseil municipal décide :

- 1- D'adopter le rapport n° 3 de la CLECT ci-joint en date du 31 janvier 2023,
- 2- De déterminer, sur la base de ce rapport, l'évaluation des charges comme suit :

Montant de référence	Montant prévisionnel AC 2023	CLECT N°4	Montant AC 2023
----------------------	------------------------------	-----------	-----------------

Abzac	315 801,00	295 675,76		295 675,76	
Arveyres	343 297,00	173 480,34		173 480,34	
Bayas	23 969,00	16 724,80		16 724,80	
Les Billaux	173 501,00	192 009,85		192 009,85	
Bonzac	28 641,00	17 947,95		17 947,95	
Cadarsac	1 864,00		-8 671,41	-8 671,41	
Camps-sur-l'Isle	45 598,00	38 914,76		38 914,76	
Chamadelle	5 203,00		-8 283,07	-8 283,07	
Coutras	1 449 759,00	961 593,99		961 593,99	
Daignac	4 918,00		-1 475,17	-1 475,17	
Dardenac	15 851,00	11 619,94		11 619,94	
Les Églisottes-et-Chalaures	179 205,00	112 912,15		112 912,15	
Espiet	27 863,00		-5 068,99	-5 068,99	
Le Fieu	12 533,00	3 952,61		3 952,61	
Génissac	74 919,00	7 676,32		7 676,32	
Gours	96 157,00	89 770,89		89 770,89	
Guîtres	90 579,00	65 281,96		65 281,96	
Izon	191 139,00		-224 065,46	-224 065,46	
Lagorce	221 793,00	199 169,24		199 169,24	
Lalande-de-Pomerol	55 388,00	54 961,74		54 961,74	
Lapouyade	15 793,00	29 197,29		29 197,29	
Libourne	12 183 168,00	9 353 404,29		9 353 404,29	
Maransin	14 046,00		-1 102,51	-1 102,51	
Moulon	69 905,00	19 681,33		19 681,33	
Nérigean	40 961,00		-6 862,74	-6 862,74	
Les Peintures	44 948,00	17 723,13		17 723,13	
Pomerol	82 293,00	90 167,51		90 167,51	
Porchères	11 063,00		-1 775,25	-1 775,25	
Puynormand	13 133,00	8 710,58		8 710,58	
Sablons	51 311,00	31 211,99		31 211,99	
Saint-Antoine-sur-l'Isle	33 264,00	25 673,27		25 673,27	
Saint-Christophe-de-Double	78 626,00	65 644,65		65 644,65	
Saint-Ciers-d'Abzac	52 603,00	34 286,18		34 286,18	
Saint-Denis-de-Pile	614 602,00	520 065,38		520 065,38	
Saint-Germain-de-Puch	113 207,00		-68 424,03	-68 424,03	
Saint-Martin-de-Laye	6 316,00		-284,65	-284,65	
Saint-Martin-du-Bois	27 004,00	16 905,00		16 905,00	
Saint-Médard-de-Guizières	425 425,00	283 741,14		283 741,14	
Saint-Quentin de Baron	74 974,00	11 481,00		11 481,00	
Saint Sauveur de Puynormand	37 600,00	27 971,46		27 971,46	
Saint Seurin sur l'Isle	935 434,00	670 951,22	-272 769 €	398 182,22	
Savignac-de-l'Isle	9 893,00	1 675,20		1 675,20	
Tizac de Curton	23 247,00	7 764,47		7 764,47	
Tizac-de-Lapouyade	7 101,00		-539,24	-539,24	
Vayres	971 090,00	681 978,96		681 978,96	
TOTAL ANNUEL	19 294 985,00	14 139 926,35	-326 552,52 €	- 272 769 €	13 540 604,83 €
		13 813 373,83			

VOTE:

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 18

Monsieur le Maire conclut en remerciant les femmes élues de leurs interventions

Mme Soraya Soraya informe que le groupe comédie et chanson fera représentation 25 mars à 20h 30 au foyer communal

La séance est levée à 20 heures 20 minutes.